

## **Demande de subvention OFAJ par la plateforme**

### **Echanges scolaires au domicile du partenaire année 2020**

La plateforme de demande en ligne pour les échanges de groupe au domicile du partenaire, pour les échanges de l'année civile 2020 remplace la demande papier et permet un envoi direct des données des dossiers de demandes de subvention au logiciel ONLINE, **supprimant le travail de saisie**. Elle permet aussi un archivage des données, pour les enseignants et les centrales, et une rapidité des envois d'information.

Accès à la plateforme via le lien : [www.echanges-scolaires.ofaj.org](http://www.echanges-scolaires.ofaj.org)

Un tutoriel détaillant toutes les étapes est joint à ce document

**La demande de subvention se fait au moins 4 semaines avant le départ des français et de toute façon avant le 30 avril 2020 pour tous les échanges prévus en 2020**

En effet même s'il est possible de faire une demande à n'importe quel moment sur la plateforme, pour pouvoir planifier et répartir la dotation globale il est impératif de connaître à l'avance vos projets

Pour la demande de subvention 3 documents sont demandés sur la plateforme : le projet pédagogique, le programme prévisionnel en Allemagne et la feuille de demande de subvention

**Au retour de votre échange, et au plus tard six semaines après l'échange**, il vous faudra fournir via la plateforme [www.echanges-scolaires.ofaj.org](http://www.echanges-scolaires.ofaj.org) (onglet « Clôture ») les pièces justificatives suivantes pour finaliser votre dossier et afin que vous puissiez percevoir la dite subvention :

- Le décompte d'utilisation pré-rempli disponible sur la plateforme et qui devra être signé par votre chef d'établissement,
- Un compte-rendu pédagogique de la rencontre,
- Le programme détaillé de votre séjour en Allemagne
- La liste des participants dûment complétée et signée par chaque participant (cette liste se situe sur la plateforme à l'étape « Bon séjour ! » ou sur le site de l'OFAJ), ou la liste des élèves signée par le chef d'établissement
- La facture des frais de transport

**Remarques** : les anciens formulaires de demande et de décompte remplis à la main ne doivent plus être utilisés, seuls **les formulaires générés automatiquement par la plateforme** sont acceptés !

Les établissements doivent impérativement utiliser la liste des participants qui se télécharge depuis la plateforme en même temps que le formulaire de demande de subvention, l'imprimer à ce moment-là (avant la rencontre) pour que les élèves puissent la remplir pendant l'échange et la redéposer sur la plateforme avec la signature des élèves au moment du décompte.

Le programme doit être celui des activités réalisées en Allemagne et non celui de l'accueil des allemands en France

Le compte-rendu ne doit pas être trop succinct (au minimum une feuille format A4 recto) et doit absolument relater du séjour en Allemagne.

Seule la facture, et non le devis, justifiant le trajet France-Allemagne est à déposer sur la plateforme lors du décompte. Les factures relevant d'autres dépenses n'ont pas leur place sur la plateforme.

En effet, la plateforme est un espace commun où les documents sont consultables. La dématérialisation à 100 % implique le chargement des « bons » documents sur la plateforme.

Nous vous remercions par ailleurs de bien vouloir nous tenir informés de tout changement concernant les conditions de votre échange (dates de séjour, changement de partenaire, annulation, etc.) : les dates de séjour peuvent être directement modifiées sur votre espace personnel de demande en ligne (étape « Bon séjour ! »).

Pour un changement de partenaire, il conviendra d'annuler votre demande en cours et de faire une nouvelle demande avec le nouveau partenaire.

Et n'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés : [relations.internationales@ac-dijon.fr](mailto:relations.internationales@ac-dijon.fr) ou 03 80 44 89